

Une voix: Toujours la même ritournelle.

M. Rynard: Ensuite peut-être aurions-nous pu nous dispenser des 5 millions de dollars affectés à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Mentionnons aussi les quelque 100 millions de dollars versés pour Radio-Canada. Quant à moi, je me passerais fort bien de l'émission *Sunday* et tous les députés seront certainement d'accord avec moi là-dessus. Nous aurions tous un peu meilleure conscience si nous nous débarrassions de cette émission qui détruit le caractère sacré de nos foyers, dans le Canada tout entier. Tous les dimanches soirs, cette émission de Radio-Canada nous déverse à domicile des tas de saletés. Encore une chose dont nous nous passerions.

Je crois en avoir dit assez long. Je demande encore au ministre d'examiner attentivement la situation. Je sais qu'il ne fait pas ce qu'il veut parce qu'il doit tenir compte d'autres personnes, mais je sais qu'il a bon cœur et que c'est un brave homme. J'entends rire là-bas mais, je le dis en toute sincérité, le ministre m'est réellement sympathique. J'espère qu'il retournera auprès du cabinet et lui fera comprendre qu'il doit changer le projet de loi. Le cabinet s'écarte des principes libéraux. Le parti libéral et tous les partis représentés à la Chambre en 1950 ont reconnu qu'il ne fallait pas traiter ainsi les vieillards canadiens. Je puis assurer au ministre que nos citoyens âgés auront un plus beau Noël si le gouvernement modifie le bill de façon qu'il n'y ait pas d'évaluation des ressources.

[Français]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je veux, à ce moment-ci, prendre quelques minutes du temps de la Chambre et participer au débat sur l'amendement relatif à la loi sur la sécurité de la vieillesse, afin de faire savoir à la Chambre toute la satisfaction que j'éprouve quant au projet du relèvement de la pension de la sécurité de la vieillesse à \$105 par mois.

Depuis longtemps, nous réclamons cette augmentation et les personnes âgées, surtout, avaient hâte de voir cette loi à l'étude. Tous les jours, du moins en ce qui me concerne, je reçois des lettres de personnes âgées de ma circonscription, qui me demandent à quel moment cette augmentation tant souhaitée entrera en vigueur. Alors, à ce moment-ci, monsieur l'Orateur, je puis leur répondre, ou plutôt nous pouvons leur répondre que nous avons bon espoir qu'elle sera adoptée avant la fin de l'année, pour être en vigueur au début de l'année 1967. Alors, je pense que pour ce qui est de l'augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse, le gouvernement obtient assez facilement l'unanimité de la Chambre et celle du pays. Mais je tiens également à expri-

mer ma dissatisfaction de la façon dont cette augmentation sera accordée, soit après enquête par des instruments du gouvernement. Cette façon de procéder est injuste, car elle fait non seulement une distinction de classes mais elle sèmera l'inquiétude et le désarroi chez ceux qui veulent améliorer leur sort.

Nous avons, à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, une loi sur l'assistance-vieillesse qui prévoit le paiement de prestations après enquête, et l'on sait quelle humiliation doivent subir les personnes âgées de 65 ans et plus, qui veulent profiter des avantages de cette loi. La présente loi sur la sécurité de la vieillesse est, à mon avis, une des meilleures lois sociales, et le gouvernement veut l'amender de façon à l'amener au même niveau que la loi sur l'assistance-vieillesse, que nous connaissons et qui est administrée par les provinces.

Alors, monsieur l'Orateur, je veux signifier au ministre et à la Chambre que je suis en désaccord avec cette façon de procéder, et je tiens à le mentionner ce soir en cette enceinte, parce que lorsque je recevrai de mes électeurs des lettres ou des demandes pour intervenir et faire en sorte qu'ils obtiennent justice, je leur signalerai l'attitude que j'ai prise à la Chambre et je retournerai ces lettres-là au ministre pour lui faire comprendre l'erreur qu'il commet en ce moment.

Le ministre nous dit que la loi ne prévoit pas une évaluation des ressources mais un examen des revenus. Nous, du Ralliement créditiste, sommes d'avis que cet amendement ne devrait pas contenir de conditions, car là où il y a injustice, c'est que ceux qui possèdent seront privilégiés, alors que ceux qui ne possèdent rien, ou à peu près—après avoir payé, pendant plusieurs années et à même leur salaire, un impôt pour la sécurité de la vieillesse—ne pourront profiter des avantages de cette loi, s'ils veulent améliorer leur situation en accomplissant de menus travaux que leur état de santé et leur force leur permettent de faire, et gagner ainsi un peu d'argent dont ils auront besoin. Il ne faut pas se leurrer, car avec \$105 par mois, ces personnes ne vivront pas dans le luxe; loin de là. Cette loi, à mon avis, vient en retard, selon le coût des besoins sans cesse croissants pour les personnes âgées.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que certaines personnes voudront augmenter leur revenu, et lorsque la loi sera en vigueur, les personnes âgées de 68 ans pourront tenter de se prévaloir de ce droit. Pourtant, à cet âge-là, il y en a qui sont encore assez capables, qui jouissent d'un état de santé qui leur permettrait d'accomplir certains travaux et, partant, améliorer leur situation, se faire une vie plus confortable; mais d'après le bill C-251, on punira ces gens-là en leur enlevant une partie de l'augmentation qu'on veut accorder aux vieux.